



**DEPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNE DE NONANT**

**COMPTE RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JANVIER 2017**

*Date de convocation : 17 Janvier 2017*

*Nombre de Conseillers en exercice : 10*

*Présents : 8*

*Votants : 9*

L'an 2017, le vingt-quatre janvier, à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie de NONANT, sous la présidence de M. Nicolas GUILLOT, Maire.

**Etaient présents**

M. GUILLOT Nicolas, Maire

M. BERARD Sébastien, Mme HEBERT Evelyne, M. MARTINET Olivier Adjoints au Maire

M. MARTIN Nicolas, M. LECONTE Stéphane, Mme GOMEZ Cornélia et M. TOUTAIN Frédéric

**Etaient absents**

Mme DOGUET Katia ( pouvoir à M. TOUTAIN Frédéric)

Mme ROULLAND Catherine

**Secrétaire de séance** : M. TOUTAIN Frédéric

Approbation compte-rendu séance précédente.

## Ordre du jour

Réhabilitation Salle des fêtes

Aire de jeux

2017 – 01

Goudronnage aire de loisir

2017 – 02

Subvention classe de neige Ecole les Prés Verts

2017 – 03

Subvention exceptionnelle Foyer Rural – Les foulées Nonantaises

2017 – 04

Repas des Anciens

2017 – 05

BAYEUX INTERCOM Rapport de la CLECT

2017 – 06

SDEC – Effacement de réseaux « Le Breuil »

2017 – 07

Bayeux Intercom

Urbanisme / Plu / Plui

Questions diverses

### REHABILITATION SALLE DES FETES

Le conseil municipal travaillera à un nouveau projet de réhabilitation de la salle des fêtes, moins ambitieux, durant le mois de février. Une demande de subvention DETR sera transmise à la préfecture du Calvados.

**DCM 2017 / 01  
AIRE DE JEUX**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, qu'il avait été décidé de prévoir la création d'une aire de jeux avec une enveloppe de 20 000€.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été consulté trois entreprises :

- |                          |  |
|--------------------------|--|
| - Société KOMPAN         | offre d'un montant de 15 148 € HT soit 18 177.60 € TTC |
| - Société COMAT et Valco | offre d'un montant de 16 339 € HT soit 19 607.00 € TTC |
| - Société MANUTAN        | offre d'un montant de 15 389 € HT soit 18 468.00 € TTC |

Après en avoir délibéré, et étudier les diverses variantes, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis AES161100518 du 25 novembre 2016 d'un montant de 18 468.00 € TTC ( avec possible réajustement – validité devis 31/12/2016) de la société MANUTAN COLLECTIVITES.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision

**DCM 2017 / 02  
GOUDRONNAGE  
ABORD AIRE DE LOISIRS**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prévoir le goudronnage des abords de l'aire de loisirs (aire de jeux – citis stade – terrain de pétanque).

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un devis de l'entreprise MARTRAGNY pour un montant de 3 341.10 € HT soit 4 009.32€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis 23934 du 12 janvier 2017 de la société MARTRAGNY d'un montant de 3 341.10 € HT soit 4 009.32 € TTC
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision

**DCM 2017 / 03  
SUBVENTION ECOLE DES PRES VERTS  
SEJOUR CLASSE DE NEIGE MARS 2017**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'Ecole des Prés Verts pour financer le projet de séjour en classe de neige des élèves de la classe de CM1 – CM2 devant avoir lieu du 25 au 30 mars 2017.

19 élèves participeront soit 9 enfants de NONANT , 8 enfants de CHOUAIN et 2 hors NONANT et CHOUAIN.

Mr le Maire propose la somme de 30€ par enfant soit une subvention de 300€ (10 enfants). Les communes de NONANT et de CHOUAIN se proposent de prendre en charge, pour moitié, la subvention des hors commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 8 voix pour et 1 voix contre (M. BERARD) :

- **DECIDE** de verser une subvention de 300€ à l'Ecole des Prés Verts pour le séjour en classe de neige des élèves de la classe de CM1 – CM2
- **CHARGE** Mr le Maire de signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

**DCM 2017 / 04**  
**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - FOYER RURAL**  
**FOULEES NONANTAISES**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention du FOYER RURAL de NONANT afin de résorber le déficit des FOULEES NONANTAISES ( 2015 et 2016) suite accord préalable du conseil sur le principe.

En effet, suite au manque de sponsor, le FOYER n'a pu dégager un résultat positif (voir bilan financier du 23 décembre 2016)

Il est précisé qu'il n'y aura plus de FOULEES, les prochaines années.

Le déficit s'élève à la somme de 466.12€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 466.12€ au FOYER RURAL imputée au compte 6574
- **CHARGE** Mr le Maire de signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

**DCM 2017 / 05**  
**REPAS DES ANCIENS LE 5 MARS 2017**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une proposition de menu pour le repas des anciens de la part du traiteur LECHEVALLIER ( délibération 2016 / 34 du 24 octobre 2016).

Il propose aux membres du conseil de valider le menu au prix de 36 € hors boisson.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le menu du repas des anciens du 5 mars 2017
- **CHARGE** Mr le Maire de signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

**DCM 2017 / 06**  
**BAYEUX INTERCOM**  
**RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHAREGS TRANSFEREES**  
**(CLECT)**

Suite à l'intégration des communes d'Arromanches-les-Bains et de Saint-Côme-de-Fresné, Bayeux Intercom doit verser à ces communes le montant d'attribution de compensation dont elles bénéficiaient auparavant, corrigé des transferts de compétences.

Pour cela, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 07 décembre dernier afin d'évaluer les charges transférées. Le rapport de la CLECT doit être maintenant approuvé par les communes membres de Bayeux Intercom, dans les 3 mois suivants la notification.

Le conseil communautaire devra par la suite déterminer les attributions de compensation des deux communes, sur la base de ce rapport.

Il est proposé à la présente assemblée, de se prononcer sur le rapport joint de la CLECT, qui a été adopté à la majorité, le 07 décembre 2016, par les membres de cette commission.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales;

**Vu** le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C

**Vu** les statuts de Bayeux Intercom ;

**Vu** l'adoption en CLECT, le 07 décembre 2016, du rapport et de ses annexes;

**Considérant** la nécessité de se prononcer sur le rapport de la CLECT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 voix pour, 3 voix contre (Mr GUILLOT, Mr TOUTAIN, Mme DOGUET) et 5 abstentions ( Mrs LECONTE, BERARD et MARTINET et Mmes GOMEZ et HEBERT) :**

- **N'APPROUVE PAS** le rapport joint de la CLECT et ses annexes, figurant en pièce jointe.
- **CHARGE** le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DCM 2017 / 07**

**SDEC - EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX - ETUDE PRELIMINAIRE  
LE BREUIL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération a été estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à **41 368.92 € TTC** au 30 avril 2015.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 55 % et 40 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **18 073.35 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Mr le Maire propose d'ajouter aux travaux prévus :

- La mise en place de fourreaux pour la fibre
- L'extension de l'intervention en prenant en compte l'enlèvement des poteaux téléphoniques encore existants devant le lotissement « le clos du Breuil » (voir plans)

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite un nouveau chiffrage du coût total prévisionnel
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 4 trimestre 2017 début 2018

## **BAYEUX INTERCOM**

De nombreux projets sont en cours : médiathèque, centre aquatique, etc.

La taxe de séjour a rapporté environ 500 000 euros pour l'année 2016.

## **URBANISME / PLU / PLUI**

Le PLUi est en cours de réalisation.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le nouveau siège de Collectéa sera bientôt opérationnel. Le syndicat en charge de la zone de Formigny a été dissous, et Collectéa devrait reprendre ces 22 communes une fois le contrat actuel terminé dans 2 ans.

L'entreprise Signature a été retenue pour refaire les marquages au sol du parking de l'école. Il ferait trop froid actuellement pour que ces travaux aient lieu.

Fin de séance 20h55